

Message d'intérêt public

Votre casque vous protège, ne l'oubliez pas

Date de début : 27 avril 2026

Date de fin : 30 juin 2026

À l'échelle du Nunavut

45 s

Le gouvernement du Nunavut rappelle aux Nunavoises et Nunavois l'importance de porter un casque pour faire de la motoneige, du VTT, de la moto, du vélo et de la planche à roulettes. L'utilisation de ces modes de déplacement est courante au Nunavut, mais en cas d'accident, ils peuvent causer des blessures graves à la tête. Or, bon nombre de ces blessures peuvent être évitées par le port du casque.

On peut se blesser à la tête peu importe la vitesse à laquelle on se déplace; rouler lentement ne nous met pas à l'abri de ce type de blessure. La perte de contrôle et les contrecoups peuvent aussi occasionner des blessures.

C'est pourquoi nous encourageons les Nunavoises et Nunavois à porter le casque chaque fois qu'ils roulent, même pour de courts trajets. Le casque doit être bien ajusté et la sangle doit le maintenir en place. Un casque trop grand ou mal attaché ne vous protégera pas la tête en cas d'accident.

La personne qui conduit doit rouler à une vitesse sécuritaire et être aux aguets de toute irrégularité ou fissure dans la glace ainsi que de la présence de pierres, de sable ou d'irrégularité du sol. Ces conditions peuvent entraîner une perte soudaine de contrôle et des accidents.

Nous rappelons aussi aux parents, tuteurs et tuteurs que les enfants doivent toujours porter un casque pour rouler en motoneige, en VTT, en moto et en vélo, même s'ils sont seulement passagers. Il faut établir des règles claires : pour rouler il faut un casque, point final. Nous encourageons les adultes à montrer l'exemple en portant eux-mêmes un casque.

Nous vous rappelons aussi qu'un casque qui a été porté lors d'un accident grave ou d'une chute violente doit être remplacé, car s'il a été endommagé, il ne vous protégera peut-être pas la tête la prochaine fois.

